



Conseil municipal du 23 mai 2025

Liste des délibérations examinées en séance

(Article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

N°	Objet	Vote
22-2025	Révision du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet.	Adoptée à l'unanimité.
23-2025	Convention de transfert avec le SDESM : travaux d'enfouissement 2026 – Rue du marronnier.	Adoptée à l'unanimité.
24-2025	Pris en charge du transport scolaire des enfants du hameau de La Route (carte SCOL'R).	Adoptée à l'unanimité.
25-2025	Modification de la durée hebdomadaire de travail de deux agents communaux.	Adoptée à l'unanimité.
26-2025	Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet.	Adoptée à l'unanimité.
27-2025	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.	Adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Daniel PATU



Certifié affiché en Mairie le : 26/05/2025

Mairie de Favières